

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
10/11/2015

Dossier complet le  
10/11/2015

N° d'enregistrement  
F-052-15-C-0063

## 1. Intitulé du projet

REFECTION DES OUVRAGES DE LA GACHERES  
(Barrage, vannes, perrés, épis)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10 f - Récupération de terrains sur le domaine public maritime	Extension d'ouvrages existants en vue de la consolidation des fondations des épis Nord et Sud des ouvrages de La Gachère : surface d'extension de 96 m <sup>2</sup> à 491 m <sup>2</sup> .

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne la restauration des digues et du barrage de La Gachère. Le havre de la Gachère se situe au débouché en mer des cours de l'Auzance et de la Vertonne. Il assure le franchissement du cordon dunaire qui s'étend de Brétignolles-sur-Mer à La Chaume. En retrait de ce cordon dunaire, les cours de l'Auzance et de la Vertonne alimentent les marais d'Olonne qui se décomposent en deux entités : le marais de la Gachère et le bassin des Chasses, les deux étant reliés par le canal de la Bauduère.

L'ouvrage de la Gachère a été construit aux alentours de 1900 dans le but de réguler les prises et les renvois d'eau dans le marais. Il assure également un rôle de protection du marais contre les submersions marines.

Son exposition directe aux aléas littoraux est source de dégradations plus ou moins marquées qui peuvent à terme mettre en péril la structure même de l'ouvrage.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes (S.M.M.O.) a confié au bureau d'études I.S.L. des études hydrauliques et de stabilité de l'ouvrage qui ont montré la nécessité de mener des actions de restauration du barrage et de ses digues.

## 4.2 Objectifs du projet

Les travaux sur le barrage existants ont pour objectifs :

- réparer les désordres structurels,
- améliorer la protection des digues (enrochements),
- assurer la stabilité des ouvrages (confortement et reprises de fondations),
- protéger le corps de digue contre l'érosion marine et fluviale,
- remplacer la passerelle piétonne d'exploitation en béton par un ouvrage plus léger,
- traiter le problème d'étanchéité des vannes levantes.

Les murs existants des épis seront réparés selon le principe déjà utilisé par le passé ; c'est-à-dire qu'ils sont recouverts d'une carapace en béton armé. Cette carapace empêche les entrées d'eau dans l'ouvrage et l'éclatement des parements sous l'effet des pressions de houle.

Il conviendra également de vérifier qu'en toute zone l'ouvrage est fondé et ancré au rocher. Les plinthes en béton existantes sont ancrées au rocher et aux murs. En cas d'absence ou de dégradation sur ces plinthes, de nouvelles plinthes sont créées. Pour ce faire des fouilles seront ouvertes en pieds d'épis de part et d'autre jusqu'au niveau d'ancrage. Ces fouilles seront larges de 5 à 6 m et profondes de 2 à 3 m côté plage. Les contrôles ont d'ores et déjà permis d'identifier des secteurs où des renforcements seront nécessaires, pour les autres secteurs la pertinence d'un renforcement sera tranchée lors des travaux. Ces opérations vont conduire à étendre l'emprise du barrage sur le domaine public maritime du fait de la mise en place d'une nouvelle risberme sur une surface minimale de 96 m<sup>2</sup> et maximale de 491 m<sup>2</sup>.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux devront, bien entendu, être réalisés au sec. Cela va donc nécessiter la réalisation de batardeaux en amont et en aval de l'ouvrage afin d'isoler les zones d'intervention du marais et de l'océan (cf. schéma en annexe) :

- côté marais : un batardeau circulaire en matériaux sains sera aménagé dans le lit mineur du Chenal de La Gachère. Cet ouvrage sera submersible avec une cote en tête calée à 2,30 mNGF.
- côté océan : les ouvrages de mise au sec des zones de travaux seront évolutifs selon les secteurs d'intervention. Il s'agira également d'ouvrages submersibles. Dans un premier temps, le chenal sera totalement obstrué de façon à permettre les interventions sur le tablier et les vannes du barrage ainsi que sur les pieds de digues. La crête du batardeau sera fixée à 3,10 mNGF (niveau de marée astronomique : 3,07 mNGF). Par la suite il s'agira d'ouvrage plus « légers » ne mettant hors d'eau que des zones plus localisées (enrochements et tablier du barrage rive droite, puis rive gauche).

Les accès au chantier sont prévus par la rive gauche du barrage (route des Granges). Les voies d'accès temporaires seront réalisées en remblai sain. Elles seront retirées en fin de chantier. L'accès principal est prévu par une piste sur le batardeau en amont du barrage.

Les installations de chantier sont localisées sur le plan de phasage inséré en annexe. Elles seront mises en place sur le parking existant à côté du barrage dont l'accès sera condamné grâce à la barrière en place.

Les engins et matériels nécessaires à la conduite des travaux sont :

- 2 à 3 pelles à chenille pour les travaux de terrassement,
- 2 à 3 dumpers pour les approvisionnements des matériaux sur le site,
- 1 engin de démolition : pelle équipée d'une raboteuse, pelle équipée d'une pince,
- Petits matériels : marteau piqueur, centrale de béton projeté.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, les ouvrages feront l'objet d'une gestion identique à celle actuellement en cours. Les ouvrages ne seront pas modifiés dans leur nature, leur dimensions ou leurs fonctions.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet des procédures suivantes :

- document d'incidence soumis à autorisation au titre des articles L. 214 (Loi sur l'Eau) du code de l'environnement avec enquête publique,
- document d'incidence au titre des articles L. 414 (Natura 2000) du code de l'environnement,
- demande de concession au titre des articles L.2124-3 et R.2124-1 à 2124-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- étude de dangers des digues et du barrage de La Gachère,
- dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement,
- demande d'autorisation de travaux en Site Classé,
- Programme d'Action de Prévention des Inondations des Marais des Olonnes, avec Evaluation Environnementale au titre des articles L.122-4 et suivants du code de l'environnement,
- Plan de Submersion Rapide

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation loi sur l'eau, demande de concession.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<b>Barrage :</b>	
- cote d'arase :	4,68 m NGF
- longueur :	~ 80 m
- vannes :	4 vannes levantes 3,05 m (l) x 2 m (h)
<b>Digues (perrés en enrochement) :</b>	
- cote d'arase :	4,68 m NGF (muret pare-vague à 5 m NGF)
- longueur :	Nord : ~ 31 m, Sud : ~ 78 m
<b>Epis :</b>	
- cote d'arase :	Nord : 4,50 m NGF à 0,26 m NGF Sud : 6,30 m NGF à 1,20 m NGF
- longueur :	Nord : 218m, Sud : 102 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Brétignolles-sur-Mer (parcelle BK 60 et  
domaine communal non cadastré),  
Olonne-sur-Mer (parcelles AE 393, AE 485 et  
domaine communal non cadastré)  
Domaine public maritime

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 50 ' 48,06 " 0 Lat. 46 ° 35 ' 7,9 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation par antériorité complétée par arrêté préfectoral n° 13-DDTM-85-324

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

P.A.P.I. des Marais des Olonnes

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ouvrages de protection de La Gachère : barrage, digues (perrés en enrochement) et épis.  
Renforcement de fondations : hâvre de La Gachère  
Travaux : dune, plage, estuaire

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Z.N.I.E.F.F. de type I n° 50040001 - Forêt et dunes de la Vieille Garenne à Paracou Z.N.I.E.F.F. de type II n° 50040000 : Dunes, forêt, marais et coteaux du pays d'Olonne
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Brétignolles-sur-Mer Olonne-sur-Mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P.P.R.L. du Pays d'Olonne prescrit le 06/07/2012 P.P.R.L. du Pays de Monts prescrit le 06/07/2012
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé n° 85 SC 28 par décret du 04/07/1983 de la Forêt d'Olonne et Havre de la Gachère
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est au sein des sites : S.I.C. FR5200656 : Dunes, forêts et marais d'Olonne Z.P.S. FR5212010 : Dunes, forêts et marais d'Olonne Le projet est proche du site (à 300 m) : Z.P.S. FR5212015 : Secteur marin de l'Île d'Yeu jusqu'au continent
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures spécifiques ont été développées dans le cadre du dossier de demande de dérogation en vue de protéger des espèces protégées repérées dans l'emprise du chantier : - déplacement de stations de Renouées maritimes sous l'égide de l'O.N.F. et du Conservatoire botanique de Brest, - mesures de précautions dans le déroulement des travaux de façon à limiter les risques de destruction de Lézards des murailles.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les dispositions ont été prises dans le cadre du dossier d'autorisation L.214 et du document d'incidence L.414 afin d'éviter toute incidence notable et dommageable sur Natura 2000, les milieux naturels et les espèces associées.  Les travaux envisagés ne nuiront pas à la perception de l'ouvrage actuel et à son intégration paysagère au sein du site classé.  Les ouvrages sont fondamentaux à la protection contre les submersions prises en compte par le P.P.R.L. du Pays d'Olonne

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de consolidation des fondations de l'ouvrage vont induire une emprise accrue sur le D.P.M. allant de 96 à 491 m <sup>2</sup> .
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de submersion : il s'agit d'ouvrage de défense contre les submersions
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet faisant l'objet de nombreuses procédures d'évaluation de ses incidences sur son environnement (eau, Natura 2000, paysage, risques...), étant soumis à une enquête publique au titre de l'autorisation Loi sur l'Eau, et concernant des ouvrages fondamentaux pour la protection contre les phénomènes de submersion (protection d'habitations mais aussi des milieux naturels des Marais des Olonnes), la conduite d'une étude d'impact n'est ici pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

*[Signature]*

Fait à

*Olonne sur Mer*

le,

*10/10/2015*

Signature

*[Signature]*



## SITUATION DU PROJET

**Département :** Vendée

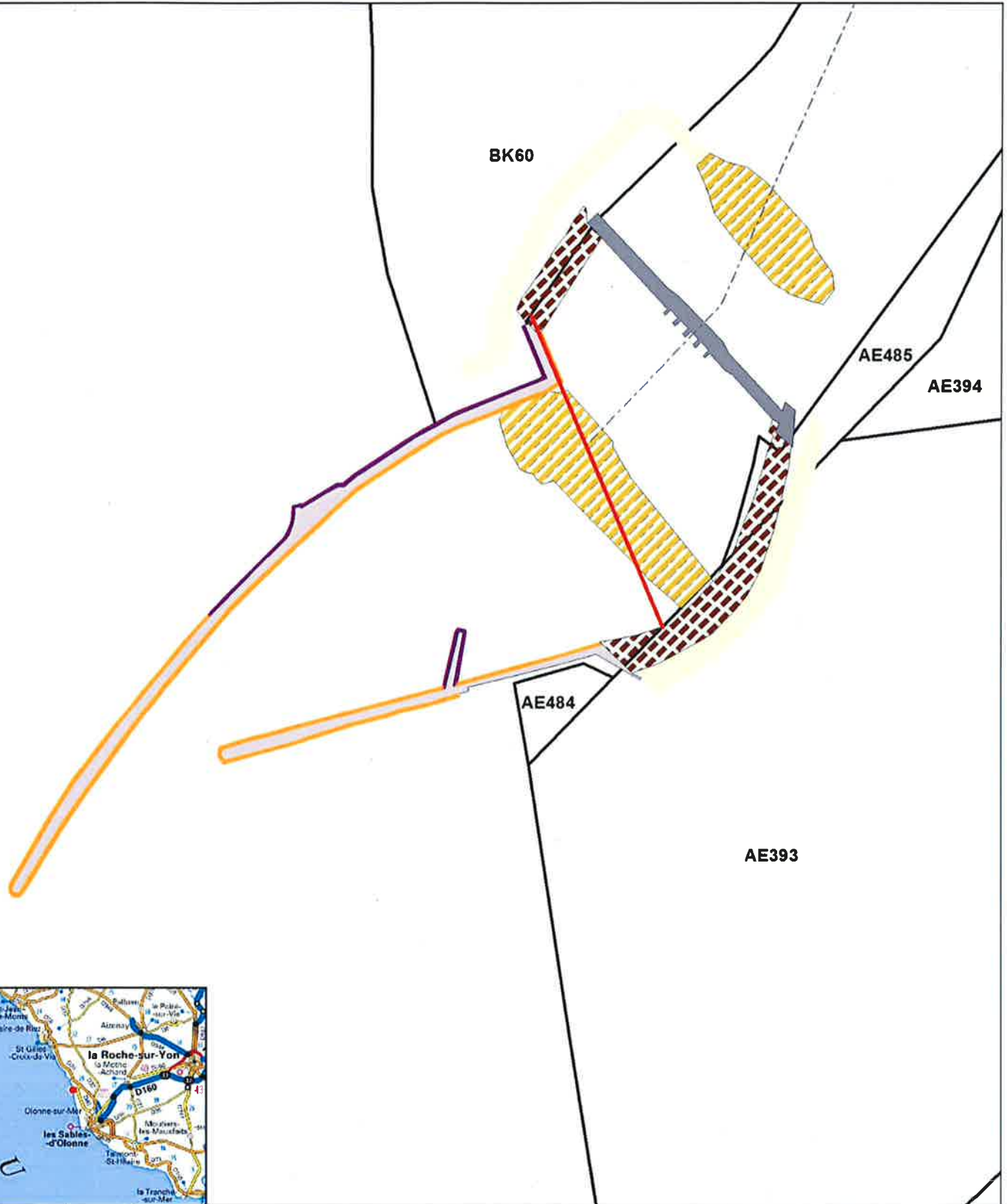
**Communes :** Brétignolles-sur-Mer, Olonne-sur-Mer

**Coordonnées du projet rattachées au système Lambert RGF93** (partie centrale du barrage) :

- X = 329 121 m
- Y = 6 620 869 m
- Z = 4,68 m NGF

**Références cadastrales du projet :** le tableau inséré page suivante présente les références cadastrales des éléments de projet et leur situation sur le domaine public maritime en distinguant les ouvrages existants (barrage, enrochements, épi, ouvrages annexes), les extensions prévues et les ouvrages temporaires nécessaires à la conduite des travaux (accès chantiers et batardeaux temporaires)

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance totale	Surface ouvrage
<b>OUVRAGES EXISTANTS</b>					
BRETIGNOLLES-SUR-MER	BK	60	LE HAVRE DE LA GACHERE	204 561 m <sup>2</sup>	170 m <sup>2</sup>
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				296 m <sup>2</sup>
OLONNE-SUR-MER	AE	393	LES DUNES	102 733 m <sup>2</sup>	427 m <sup>2</sup>
	AE	485	LES CARRIERES	5 780 m <sup>2</sup>	164 m <sup>2</sup>
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				174 m <sup>2</sup>
<i>DOMAINE PUBLIC MARITIME</i>					982 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>					<b>2 213 m<sup>2</sup></b>
<b>EXTENSIONS NECESSAIRES DES OURVAGES (FONDATIONS DES EPIS)</b>					
BRETIGNOLLES-SUR-MER	BK	60	LE HAVRE DE LA GACHERE	204 561 m <sup>2</sup>	32 m <sup>2</sup>
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				/
OLONNE-SUR-MER	AE	393	LES DUNES	102 733 m <sup>2</sup>	/
	AE	485	LES CARRIERES	5 780 m <sup>2</sup>	/
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				/
<i>DOMAINE PUBLIC MARITIME</i>					96 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>					<b>128 m<sup>2</sup></b>
<b>EXTENSIONS DES OUVRAGES (FONDATIONS DES EPIS) À CONFIRMER LORS DES TRAVAUX</b>					
BRETIGNOLLES-SUR-MER	BK	60	LE HAVRE DE LA GACHERE	204 561 m <sup>2</sup>	/
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				/
OLONNE-SUR-MER	AE	393	LES DUNES	102 733 m <sup>2</sup>	/
	AE	485	LES CARRIERES	5 780 m <sup>2</sup>	/
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				/
<i>DOMAINE PUBLIC MARITIME</i>					395 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>					<b>395 m<sup>2</sup></b>
<b>OUVRAGES TEMPORAIRES NECESSAIRES AUX TRAVAUX</b>					
BRETIGNOLLES-SUR-MER	BK	60	LE HAVRE DE LA GACHERE	204 561 m <sup>2</sup>	608 m <sup>2</sup>
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				364 m <sup>2</sup>
OLONNE-SUR-MER	AE	393	LES DUNES	102 733 m <sup>2</sup>	528 m <sup>2</sup>
	AE	485	LES CARRIERES	5 780 m <sup>2</sup>	96 m <sup>2</sup>
	DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRÉ				896 m <sup>2</sup>
<i>DOMAINE PUBLIC MARITIME</i>					614 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>					<b>3 106 m<sup>2</sup></b>



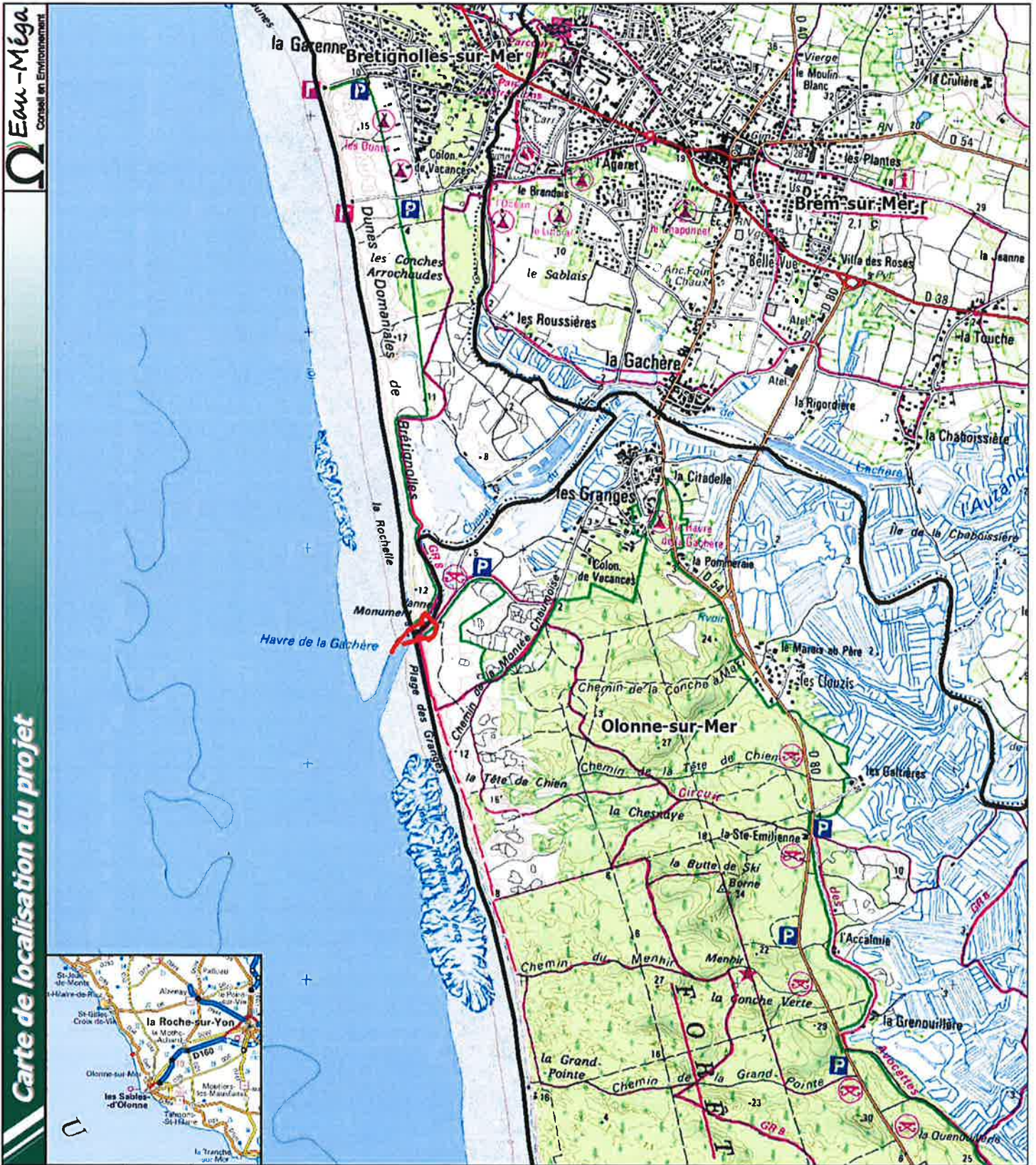
Echelle :  
 1:1 500

Fond cartographique :  
 Cadastre

**Légende :**

- Limites cadastrales
- Limite transversale de la mer
- Limite communale

- Barrage de La Gachère
- Perrés en enrochements
- Epis
- Confortement de fondations nécessaire
- Confortement de fondation à confirmer
- Batardeau temporaire
- Accès temporaire de chantier



Restauration des digues et du barrage de la Gachère

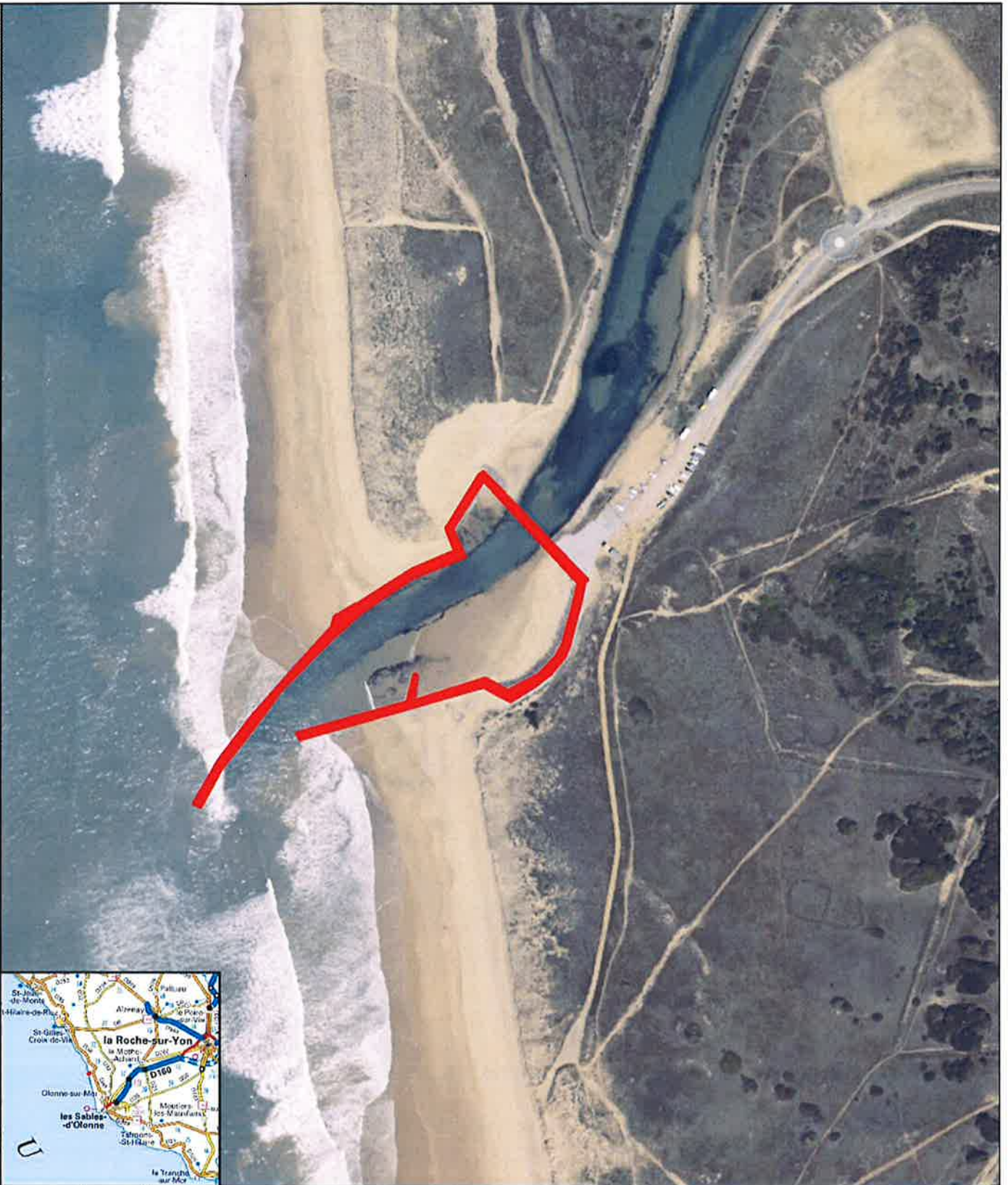
Légende

- Projet
- Communes

Echelle :  
 1:25 000



Fond cartographique :  
 I.G.N. scan 25



Echelle :  
1:3 000

Fond cartographique :  
I.G.N. BD ORTHO

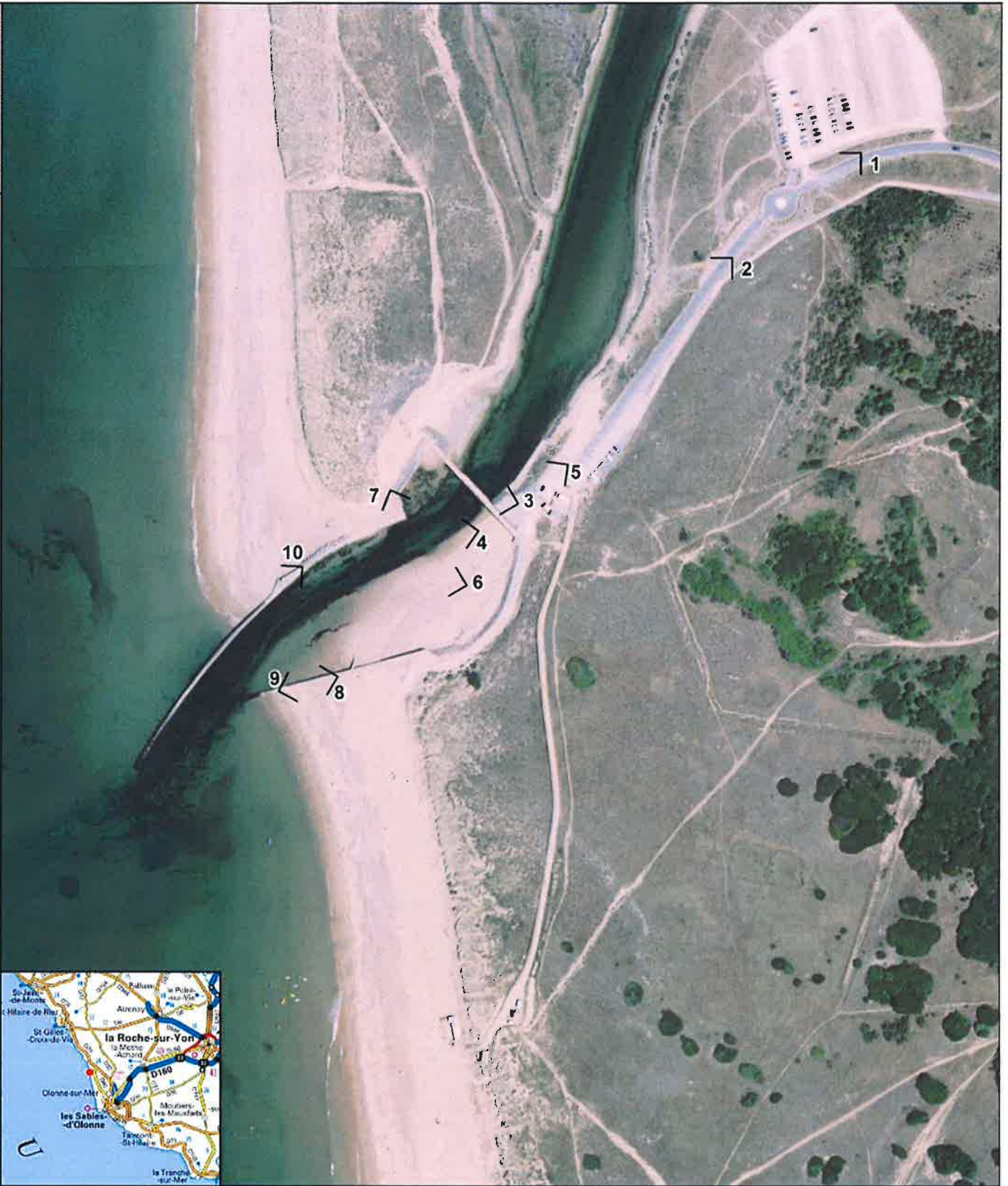
### Restauration des digues et du barrage de la Gachère

#### Légende

 Projet

PRISES DE VUES DU SITE DU PROJET  
(AVANT ET APRÈS TRAVAUX DE RÉFECTION)





Echelle :  
1:3 000

Fond cartographique :  
I.G.N. BD ORTHO



*Vues lointaines du barrage depuis la route des Granges*



*Vues des ouvrages de maintien de la passerelle actuels (à gauche) et projetés (à droite photomontage)*



Vues de l'épi Nord avant (à gauche) et après travaux (à droite) – source E.R.A.M.M.



Vue de l'ouvrage depuis la zone de stationnement en amont immédiat du barrage avant et après travaux



Vue du perré Nord depuis le pied du perré Sud avant et après travaux



Vue du barrage et du perré Sud depuis le haut du perré Nord avant et après travaux



Vues des épis Nord et Sud

## PLANS ET TRAVAUX

## Description du projet

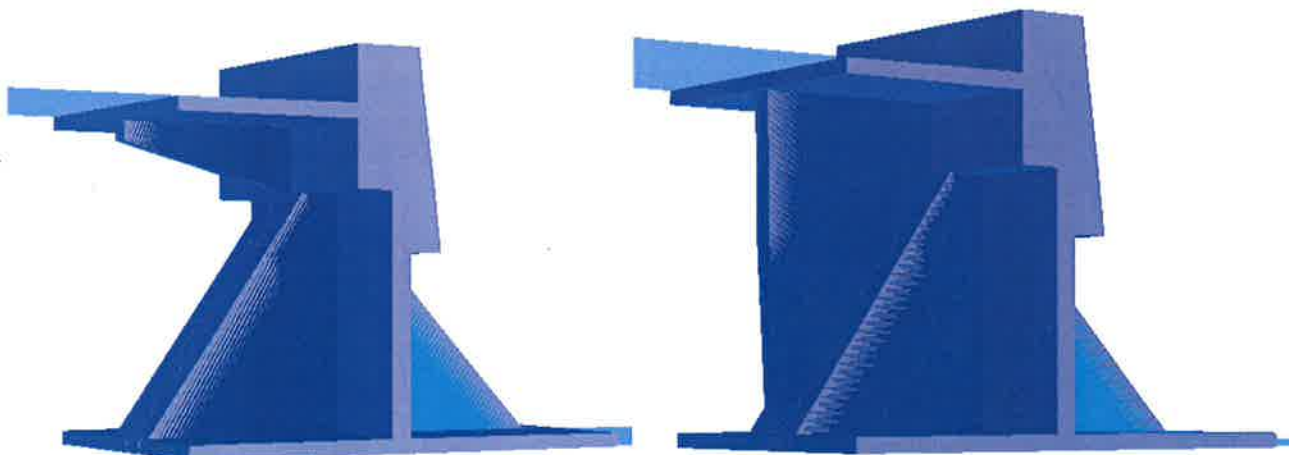
### Réfection du barrage

Les travaux sur le barrage existant ont pour objectifs :

- réparer les désordres structurels,
- améliorer la protection des digues (enrochements),
- assurer la stabilité des ouvrages,
- protéger le corps de digue contre l'érosion marine et fluviale,
- remplacer la passerelle piétonne d'exploitation en béton par un ouvrage plus léger,
- traiter le problème d'étanchéité des vannes levantes.

Pour ce faire, les travaux prévus comprennent :

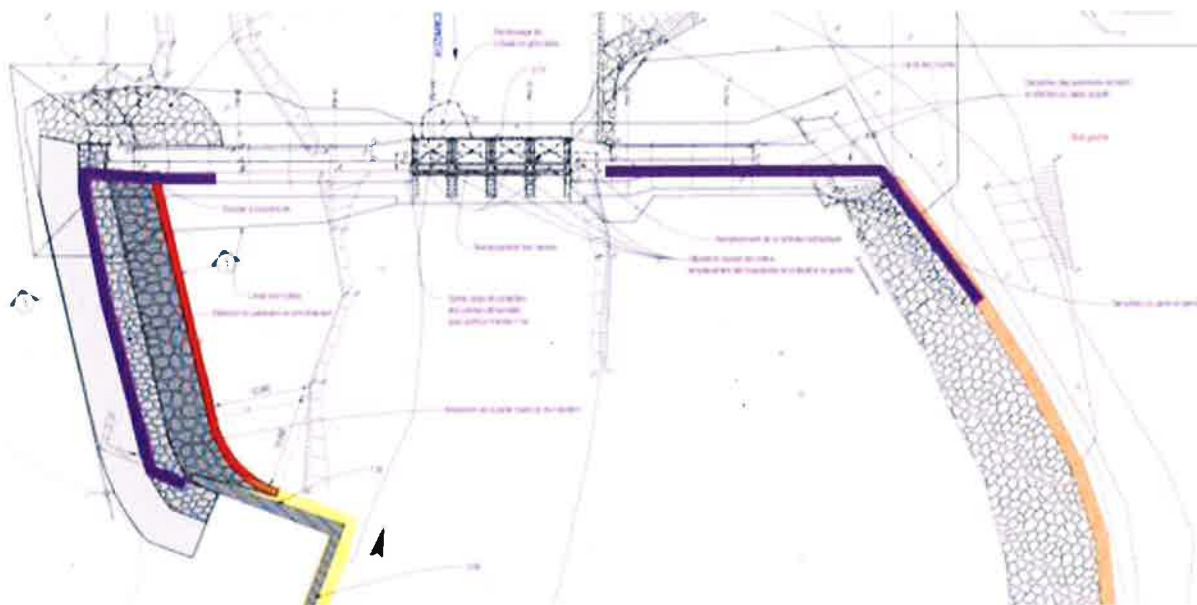
- Génie civil :
  - la démolition des parties en béton armé : passerelle, crête du barrage jusqu'au niveau des consoles et muret de revanche, béton autour des vannes,
  - le repiquage du béton sur les faces amont et aval sur une épaisseur de 20 cm, y compris sur les contreforts, et des fouilles pour accéder à toutes ses parties (fondations),
  - la reconstitution de la crête et du parapet en béton armé à l'identique,
  - la reconstitution des parements en béton du barrage par béton projeté muni d'un treillis soudé,
  - la mise en place d'ancrages (barre HA36 de profondeur 5,5 m) aux extrémités amont et aval de chaque contrefort,
  - la reconstruction en béton armé des contreforts y compris les rainures pour le passage des vannes, les voiles et éléments support des vannes, ainsi que des rainures pour batardeau,
  - la création d'une nouvelle passerelle reposant sur des voiles (à la place des consoles – cf. vues ci-dessous),



Vues 3D de la passerelle actuelle (à gauche) et projetée (à droite) – source I.S.L.

- Équipements hydromécaniques :
  - le remplacement des vannes existantes par des vannes cadre en acier inoxydable (316 L), et remplissage en bois,
  - la dépose et repose des vérins à l'identique,
  - le remplacement de la centrale hydraulique,
  - la mise en place d'une (ou 2 pour redondance) sonde de mesure et son automate,
  - la réfection des circuits hydrauliques,
- Abords :
  - la réfection de la protection en rive droite en aval, avec :
    - démolition de la plinthe en béton en pied,
    - démolition du vestige du perré et de l'escalier,
    - reconstitution d'une plinthe en béton,
    - reconstitution de la protection en enrochement avec couche filtre et géotextile,
    - création d'un nouvel escalier,
  - la réfection de la protection en enrochements en rive droite amont,
  - la réfection du perré en béton et de la protection en enrochements en rive gauche amont,
  - la démolition du perré en maçonnerie en rive droite et son remplacement par une protection en enrochements,
- Divers :
  - le remplissage en gros béton de l'affouillement existant à l'amont du barrage, et le long du perré en rive gauche.

L'option de rehausse des rives avec la création d'un muret de revanche en rive nivelé à la cote 5 mNGF (4,70 mNGF sur le barrage) a été retenue par le maître d'ouvrage. L'implantation du muret rehaussé est figurée ci-dessous (en violet).



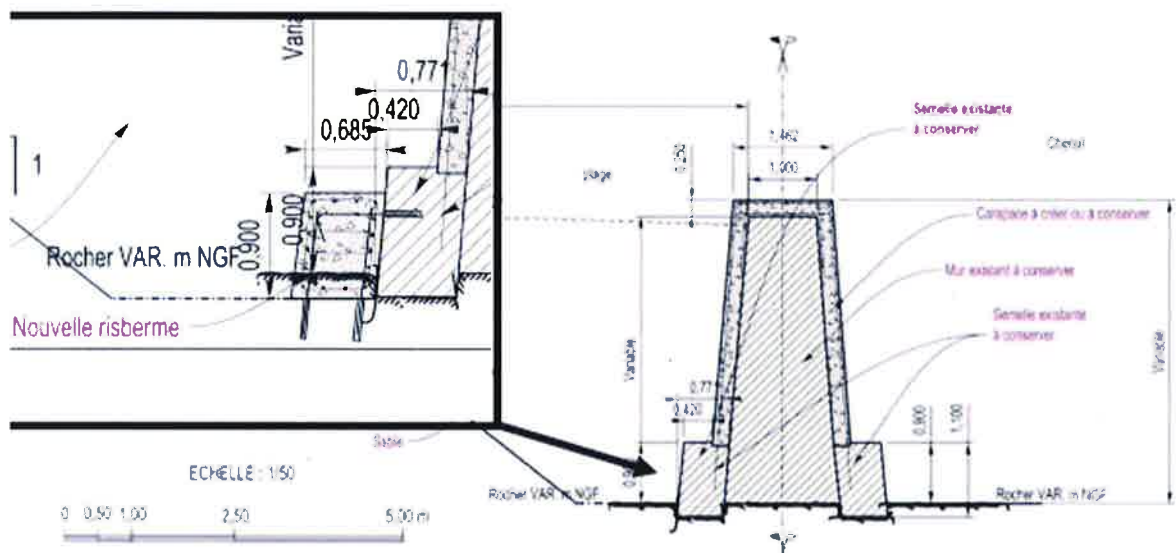
Création du muret de revanche en rive du barrage

## Réfection des épis

Le maître d'ouvrage a retenu à l'issu de la phase AVP la solution de réparation des murs existants.

Les murs existants des épis seront réparés selon le principe déjà utilisé par le passé ; c'est-à-dire qu'ils sont recouverts d'une carapace en béton armé. Cette carapace empêche les entrées d'eau dans l'ouvrage et l'éclatement des parements sous l'effet des pressions de houle.

Il conviendra également de vérifier qu'en toute zone l'ouvrage est fondé et ancré au rocher. Les plinthes en béton existantes sont ancrées au rocher et aux murs. En cas d'absence ou de dégradation sur ces plinthes, de nouvelles plinthes sont créées. Pour ce faire des fouilles seront ouvertes en pieds d'épis de part et d'autre jusqu'au niveau d'ancrage. Ces fouilles seront larges de 5 à 6 m et profondes de 2 à 3 m côté plage. Les contrôles ont d'ores et déjà permis d'identifier des secteurs où des renforcements seront nécessaires, pour les autres secteurs la pertinence d'un renforcement sera tranchée lors des travaux. Ces opérations vont conduire à étendre l'emprise du barrage sur le domaine public maritime du fait de la mise en place d'une nouvelle risberme sur une surface minimale de 96 m<sup>2</sup> et maximale de 491 m<sup>2</sup>.



Coupe type de réparation des épis existants

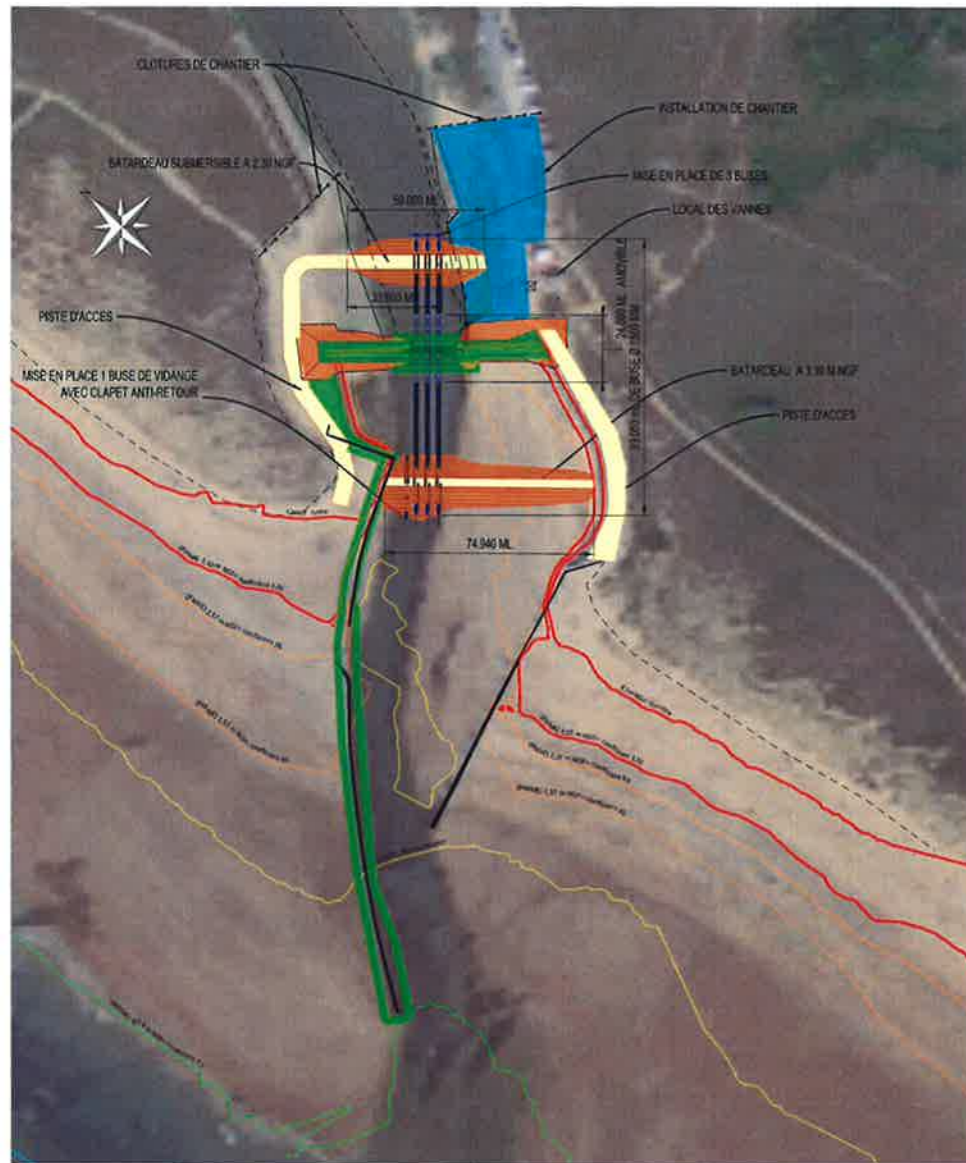
Les volumes de matériaux d'apport pour réaliser les travaux sont estimés à :

- Matériau de remblai pour les batardeaux : 75 000 m<sup>3</sup>,
- Béton : 780 m<sup>3</sup> pour le barrage, 420 m<sup>3</sup> pour les épis,
- Ferrailage : env. 40 T d'aciers,
- Enrochements : fourniture de ~150 m<sup>3</sup> en plus des enrochements existants sur site et repris,
- Autres produits divers : géotextile, sable,...
- Les équipements hydromécaniques : conduites de dérivation d'eau, vannes,...



**TRAVAUX DE PHASE 1**

DU 01 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE  
 AVEC EVACUATION D'EAU PAR :  
 - 3 BUSES Ø 1200 VANNEES +  
 - 1 BUSE DE VIDANGE Ø 1000 AVEC CLAPET ANTI-RETOUR



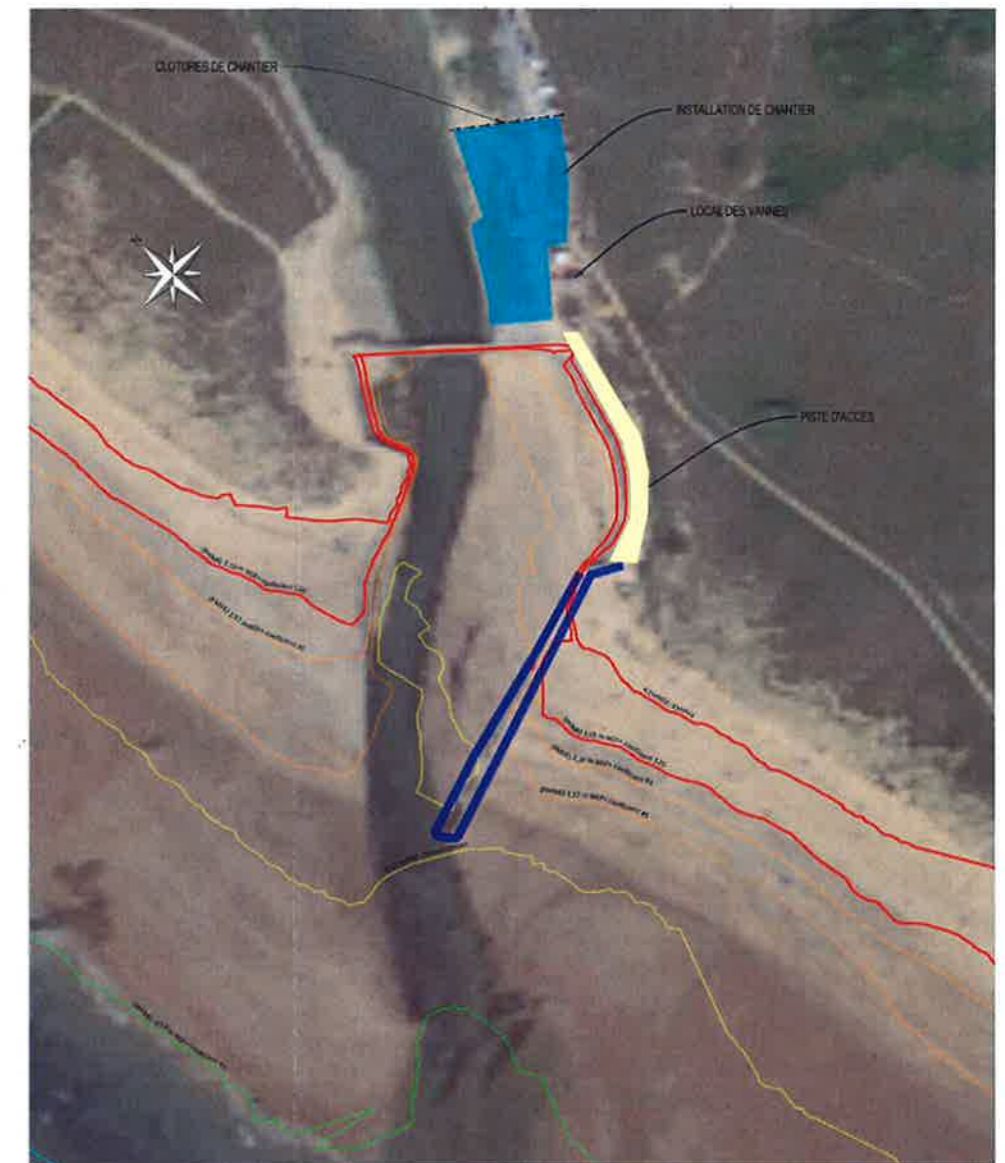
**TRAVAUX DE PHASE 2**

DU 30 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE  
 AVEC EVACUATION D'EAU PAR :  
 - 3 BUSES Ø 1200 VANNEES  
 - 2 BUSES Ø 1200

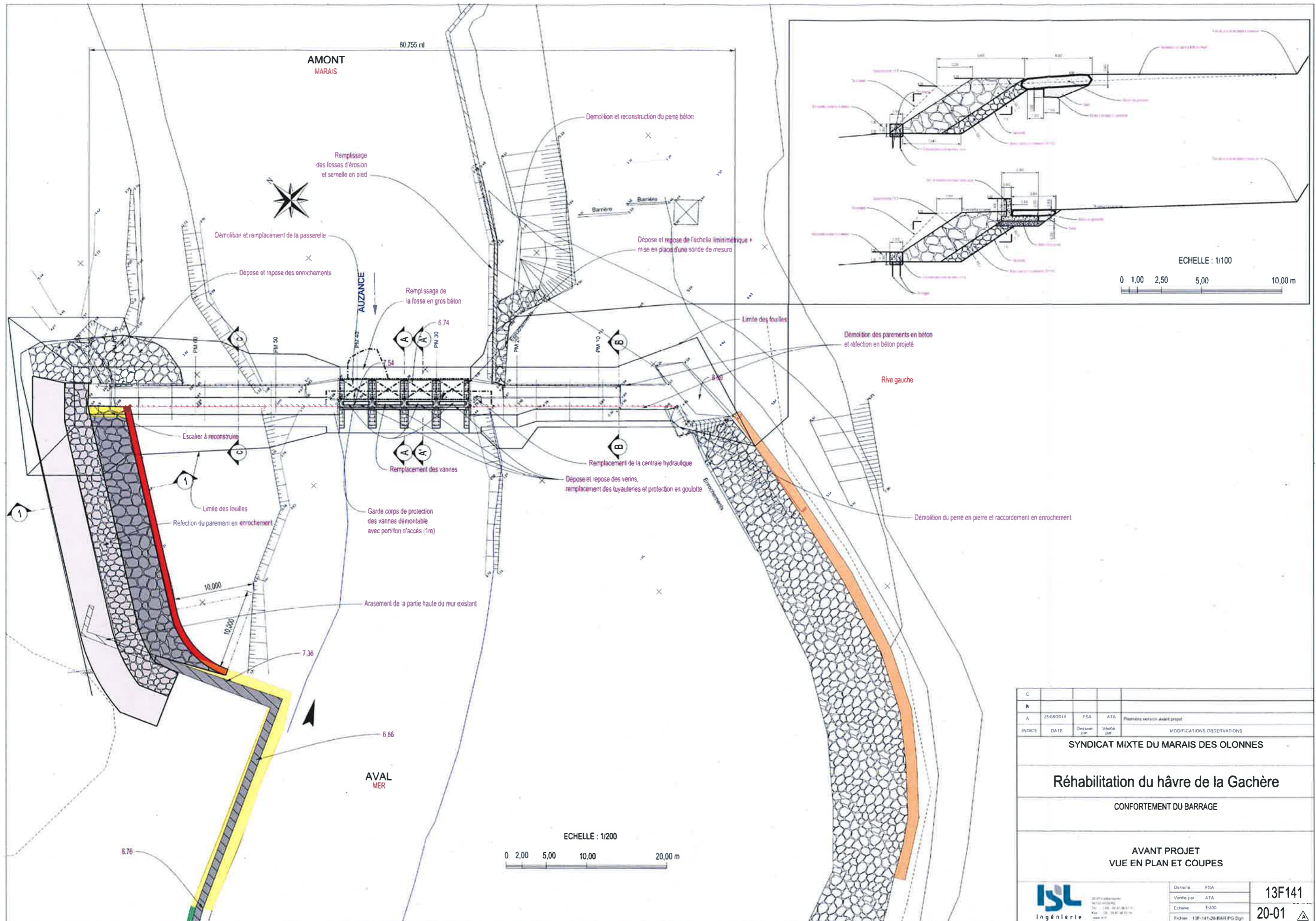


**TRAVAUX DE PHASE 3**

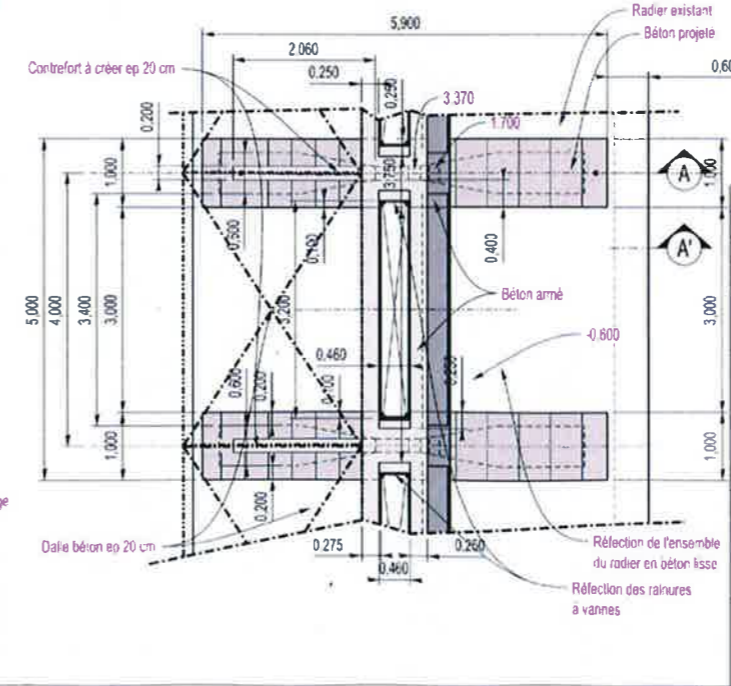
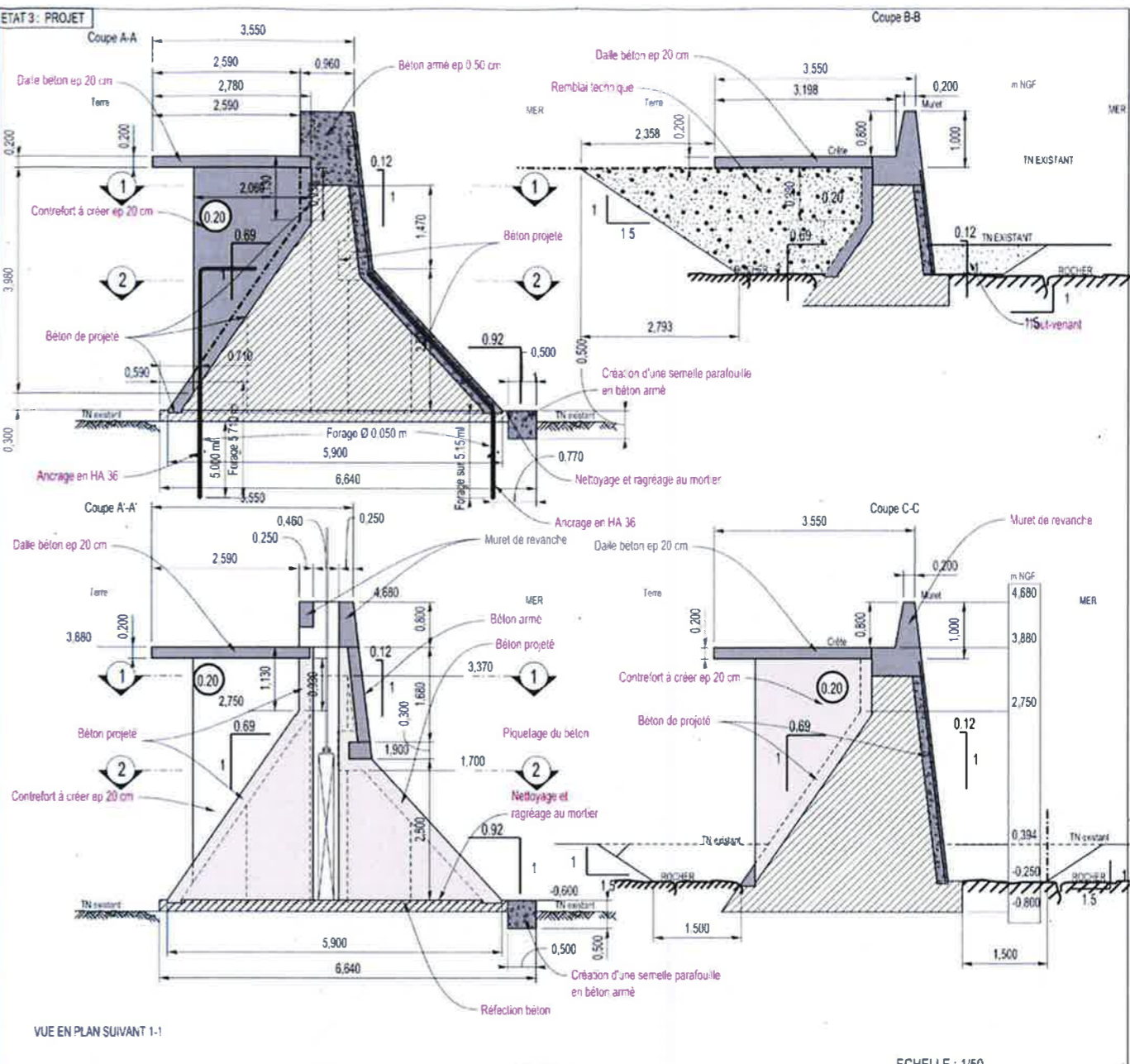
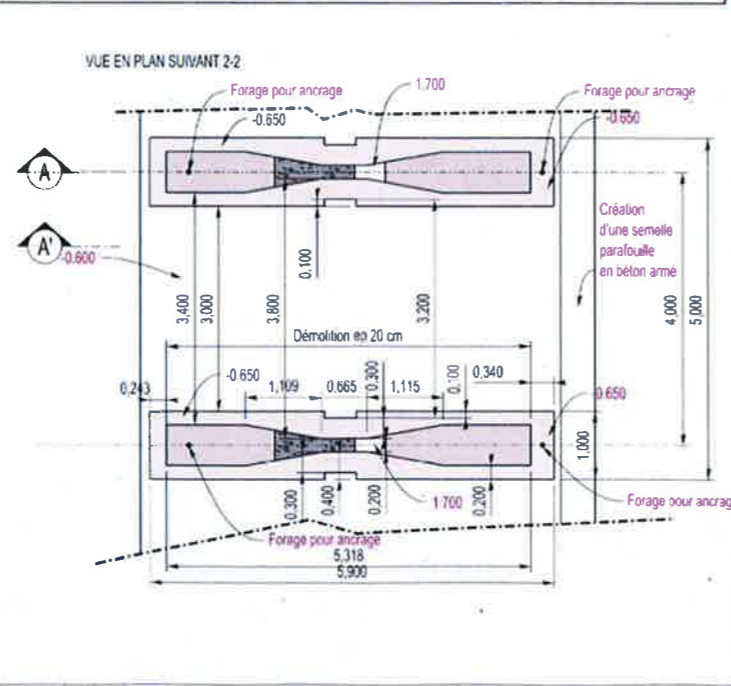
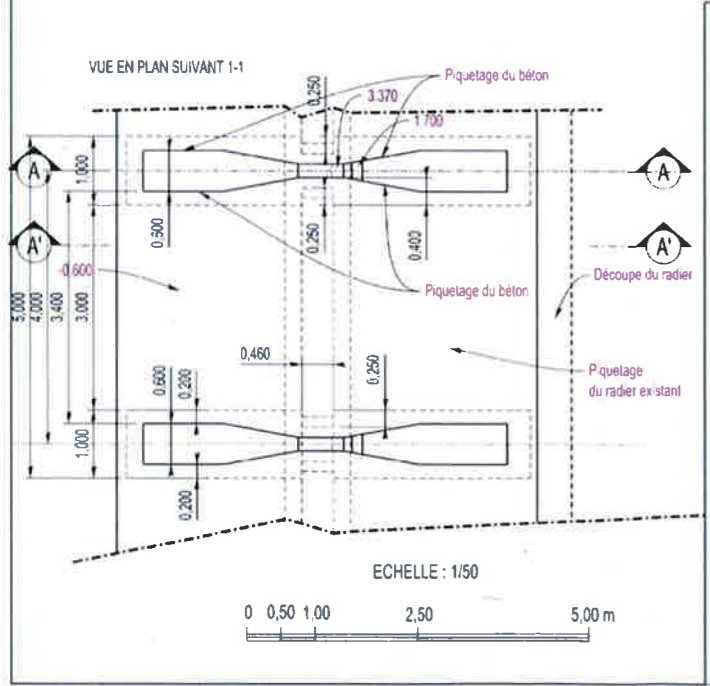
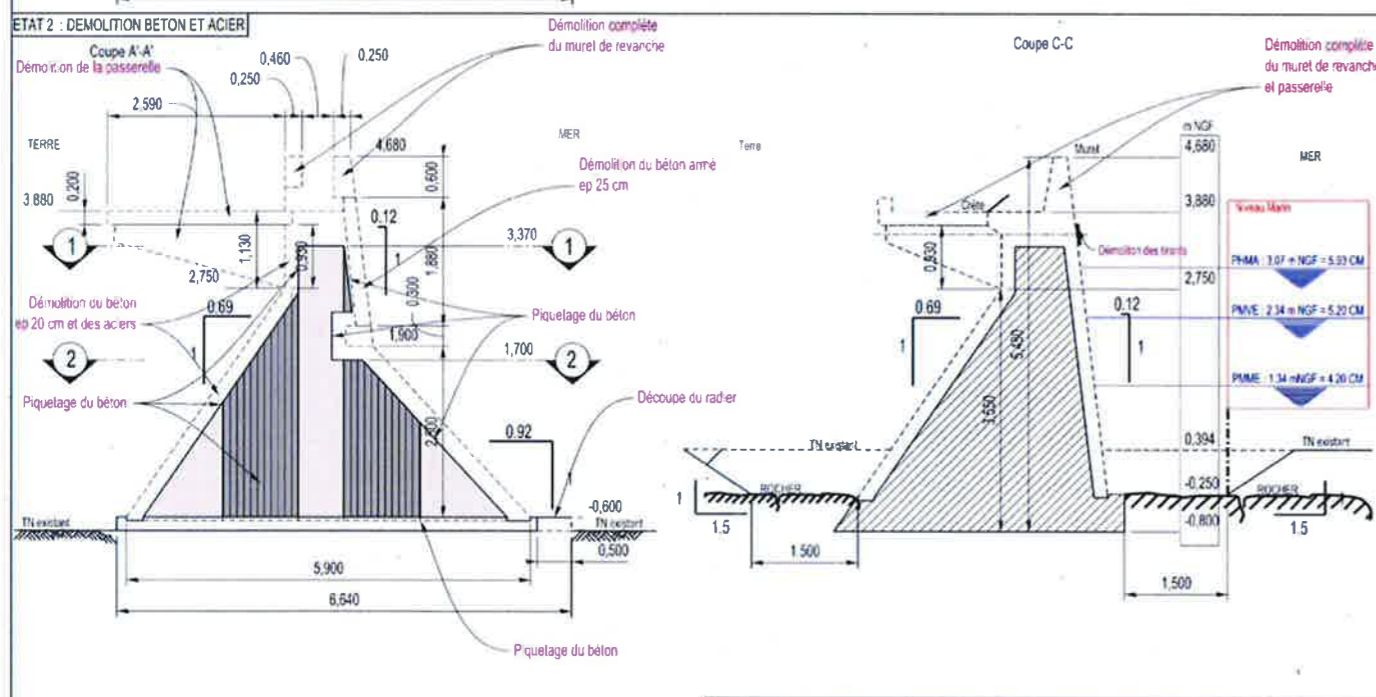
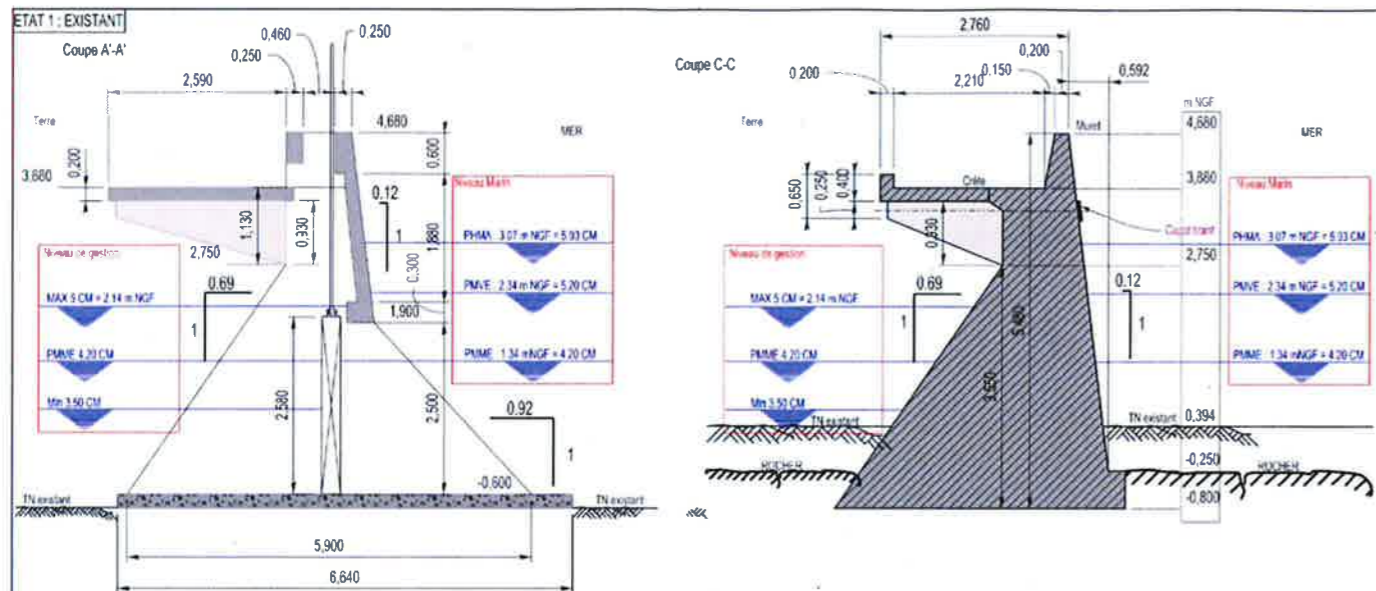
DU 01 JANVIER AU 15 FEVRIER  
 EVACUATION D'EAU LIBRE



Phasage des travaux (source : I.S.L.)



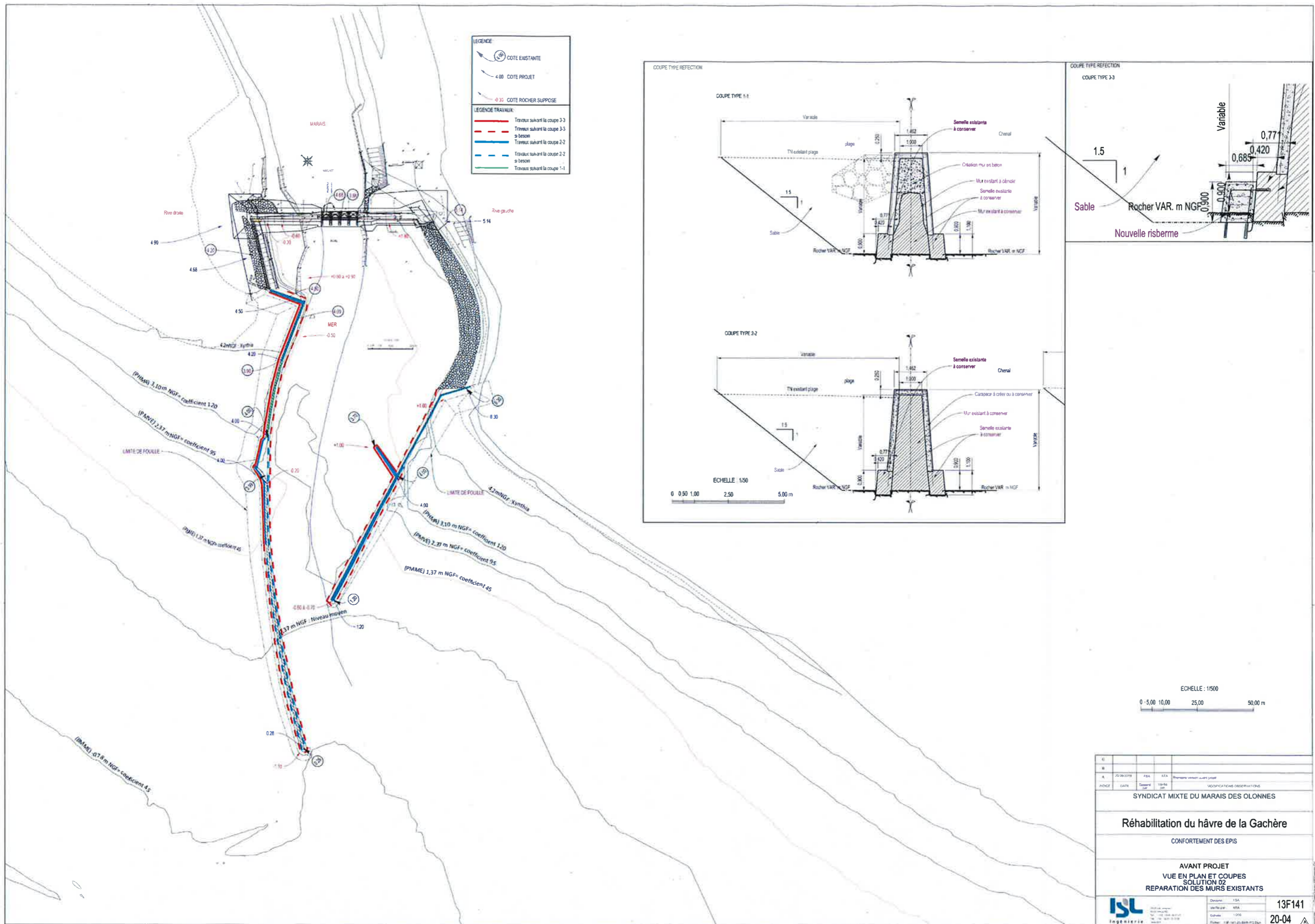
C				
B				
A	25/08/2014	FSA	ATA	Première version avant projet
INDICE	DATE	Dessiné par	Vérifié par	MODIFICATIONS OBSERVATIONS
SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DES OLLONNES				
<b>Réhabilitation du hâvre de la Gachère</b>				
CONFORTEMENT DU BARRAGE				
AVANT PROJET VUE EN PLAN ET COUPES				
		Dessiné par FSA		<b>13F141</b>  <b>20-01</b>
		Vérifié par ATA		
		Echelle 1/200		
		Fichier 13F-141-20-BARR-FIG-Dgn		



ECHELLE : 1/50

0 0.50 1.00 2.50 5.00 m

IC				
A	25/08/2014	FSA	ATA	Prémière version avant projet
INDEXE	DATE	Designé par	Vérifié par	MODIFICATIONS OBSERVATIONS
<b>SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DES OLONNES</b>				
<b>Réhabilitation du hâvre de la Gachère</b>				
<b>CONFORTEMENT DU BARRAGE</b>				
<b>AVANT PROJET</b>				
<b>VUE EN COUPES</b>				
ISL Ingénierie		Designé par FSA	Vérifié par ATA	13F141
		Echelle 1/50	Fiche 13F141/26-BAR PG Dgn	20-02



INDICE	DATE	DESIGNATEUR	VERIFIEUR	MODIFICATIONS OBSERVATIONS
SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DES OLONNES				
<b>Réhabilitation du hâvre de la Gachère</b>				
CONFORTEMENT DES EPIS				
AVANT PROJET VUE EN PLAN ET COUPES SOLUTION 02 REPARATION DES MURS EXISTANTS				
		Directeur : ISA Ingénieur : MEA Echelle : 1/500 Foliole : 13F141-25-BARR-PI2-Epis		13F141 20-04

*La durée et le phasage des travaux*

Comme le montre la carte précédente, le chantier comportera trois phases :

- 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2016 (3 mois) : création des batardeaux amont et aval en travers du chenal et des accès au chantier. Durant cette phase aucune évacuation d'eau ne sera possible (hors surverse) depuis le marais. Les travaux concerneront les vannes du barrage, la création de risberme en pied de digue et la réfection des murs en béton des digues.
- 30 novembre au 31 décembre 2016 (1 mois) : le batardeau amont est maintenu. En aval, le batardeau en travers du chenal est déconstruit et un batardeau de plus faible dimension est mis en place en rive droite du chenal derrière le barrage afin de procéder aux travaux de réfection de la structure rive droite du barrage et des enrochements de la digue. Les travaux concerneront également la reprise du mur de protection rive droite.
- 01 janvier 2016 au 15 février 2017 (1,5 mois) : le batardeau amont est déconstruit ainsi que le batardeau aval rive droite. Un nouveau batardeau en aval du barrage est mis en place en rive gauche du chenal afin de procéder aux travaux de réfection de la structure rive gauche du barrage et des enrochements de la digue. Les travaux concerneront également la reprise du mur de protection rive gauche.

Au final, le chantier est prévu pour s'échelonner sur une période de 5 mois et demi durant la fin d'automne 2016 et l'hiver 2016/2017.